



Héritage des enfants d'un 1er mariage

Par **olympa_old**, le **01/06/2007** à **11:43**

bonjour,
avec mon conjoint, nous sommes pacsés et tout les 2 divorcés avec 2 enfants chacun. nous vivons dans sa maison.
s'il lui arrive de décéder, comment puis être protégé de façon que ses enfants ne veuillent récupérer la maison et me mettent dehors ?

Par **Christelle_old**, le **01/06/2007** à **13:18**

Bonjour,

Le code civil vous accorde un droit d'hébergement dans la maison. Vous ne seriez pas propriétaire, ni même usufruitière, mais vous auriez le droit de vivre dans la maison pendant au moins un an.